

**SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire**

**du 23 février 2015 - 20 heures 00**

Le 23 février deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRETRE, Maire.

**Etaients présents :** Mr Lambert BONDON, Mr François DENIZOT, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Jean RATEAU, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Frédéric PRÊTRE.

**Etaients absentes :** Me Marie-José TISSIER qui a donné procuration à Mr Lambert BONDON, Me Nathalie BONNARD qui a donné procuration à Mr François DENIZOT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric PRÊTRE.

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 DECEMBRE 2014**

Le compte rendu de la séance du 08 décembre 2014 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**> INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET - délibération 2015/001**

Afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais règlementaires, le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2014 à savoir :

Ouverture de crédits	Budget primitif	25%
Chapitre 21	178 950€	44 737 €
Chapitre 23	146 300 €	36 575 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**> DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - délibération 2015/002**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer à 100% le taux d'avancement applicable à tous les grades présents dans la collectivité à compter du 1er mars 2015.

**> DEVIS SIEEEN POUR EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU HAMEAU DE PICARNON ET AU CHEMIN DU CHARBONNIER - délibération 2015/003**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis du SIEEEN pour les travaux d'extension de l'éclairage public au hameau de Picarnon et au chemin du Charbonnier dont la participation due par la commune s'élève à 3 120,00 €.

**> LOCATION DE LA MAISON MONANGE AU 4 RUE DE COSNE - DESIGNATION D'UN LOCATAIRE - délibération 2015/004**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de louer cette demeure communale à compter du 1er avril 2015 à Mr Jérémy BOUIN et Mme Sophie FOURNIER actuellement domiciliés sur Donzy.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail

**> REVISION DU LOYER COMMERCIAL DU CAFE LE RUISSEAU - délibération 2015/005**

Mr le Maire informe le conseil municipale de la demande de révision du loyer commercial à la baisse reçue par Mme HENAULT le 08 février 2015.

Mme Hénault motive sa demande par la grosse baisse d'activité liée à l'environnement économique actuel et la réduction du trafic de camions suite à une longue période de travaux sur la commune voisine d'Alligny, détournant le passage sur Ciez.

Conscient de ces éléments et soucieux de préserver son unique commerce sur la commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer une baisse du loyer à compter du mois de mars 2015.

Toutes les autres clauses mentionnées au bail commercial restent applicables (révision du loyer,....).

## > AVANCEE DES PROJETS LOTISSEMENT ET INTERNET

### INTERNET :

Suite au rendez-vous à Dijon, une étude de faisabilité va être lancée.

L'objectif : une montée en débit avec téléphone et internet illimités pour une trentaine d'euros mensuels.

Poursuite de la démarche d'informations en cours.

### LOTISSEMENT :

Publicité : - une annonce dans le journal du Centre va être lancée en mars pour une période de 6 mois.

- des affichettes sont en cours d'élaboration pour une large distribution : publipostage mairies..., boîtes aux lettres, commerçants.
- Annonce internet sur le site « Le bon coin »

Réflexion sur la location-vente.

Règlement : suite au rendez-vous du 16 février avec les bâtiments de France, le règlement va être retravaillé par la commission en charge de ce dossier.

## > DIVERS

- **subventions 2015 aux associations** : suite à la Commission des Finances qui s'est tenue le 09 février, il a été décidé de ne pas augmenter le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2015.

En ce qui concerne l'association 1000 et une patte dont une AG se tiendra le 28 février, nous restons dans l'attente de cette attribution de subvention suite aux démissions qui ont été enregistrées.

Le bilan d'activité 2014 a été reçu pour : Le Club de Pétanque, les Anciens combattants, le Comité des Fêtes, le Club du Champ du Soleil. Un courrier va être adressé aux autres associations pour qu'elles nous communiquent leurs comptes 2014.

- **carte communale** : rendez-vous avec la CDCEA le 10 mars suite au refus du Préfet et avant relance d'une nouvelle enquête publique.

- **accessibilité école et café** : des devis vont être demandés aux entreprises WENDELIN et JUDEE.

- **élections départementales des 22 et 29 mars** : préparation des tours de garde.

- **une réunion d'information pour les élus sur les mécanismes de fonctionnement des budgets** aura lieu vendredi 6 mars 2015 à 13h30 dans les locaux de la Communauté de Communes. Si certains sont intéressés, le faire savoir en mairie au plus vite.

- **chemin des Ânes** : M. le Maire fait part de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bourges. C'est une victoire pour la commune.

- **J. RATEAU** fait le point sur la réunion des futurs SCOT (Schéma de Coopération Territorial) qui s'est tenue à la Communauté de Communes.

- **F. DENIZOT** informe le CM de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels actuellement en cours. Une révision aura ensuite lieu concernant les privés.

- **F. PRÊTRE** soulève le problème de la route barrée qui s'éternise à La Masserie et qui conduit les riverains à emprunter un chemin défectueux. Il demande que le propriétaire et l'entreprise soient contactés.

- **M. le Maire** donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé par Mr DURIOTON de Villegeneray.

La séance est levée à 22h40

Le Maire,  
JM PRETRE

